Décharge 2006: Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne Frontex

2007/2214(DEC) - 22/04/2008 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l’Agence européenne pour la gestion de la coordination opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne ou Agence FRONTEX pour l'exercice 2006.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/229/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne pour l'exercice 2006.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence FRONTEX sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2006.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 22 avril 2008 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 22 avril 2008).